

Externalisation des frontières

Suivi de la politique d'externalisation de l'UE

Bulletin n° 15

7 avril 2026

*« Veuillez noter que nous nous efforçons également de répondre aux demandes de vos collègues et collaborateurs de Statewatch qui, entre-temps, ont introduit d'autres demandes d'accès du public (...) dans le cadre d'un **suivi systématique de la quasi-totalité des documents** relatifs aux groupes de travail du Conseil dans le domaine de la migration internationale »*

Secrétariat général chargé de la communication, Conseil de l'Union européenne

Sommaire

Évolutions thématiques et régionales.....	2
Gestion des frontières.....	3
Expulsion et réadmission.....	4
Partenariats en matière de migration.....	4
Autres.....	10
Mises à jour des archives documentaires.....	11
À propos de ce bulletin.....	12

Évolutions thématiques et régionales

Les documents officiels de l'UE présentés dans ce bulletin, ainsi que ceux publiés dans les éditions précédentes, sont disponibles dans nos [archives de documents](#).

Sommaire

- [Gestion des frontières](#)
- [Expulsion et réadmission](#)
- [Partenariats en matière de migration](#)
- [Autres](#)

Gestion des frontières

Esquisses de la future structure de gouvernance de Frontex

Une présentation faite lors de la réunion du groupe de travail sur les frontières du 2 décembre 2025 explore la gouvernance et la supervision de Frontex, en amont de la révision prévue de son mandat, déjà abordée [dans des bulletins](#) et analyses [précédents publiés sur le site Statewatch](#).

Ce document (pdf) expose les différents aspects de la future gouvernance envisagée. Malgré la multiplicité des incidents signalés ces dernières années notamment des abus et des fautes professionnelles commis par des agents de Frontex, la présentation insiste sur la nécessité de préserver « la souplesse opérationnelle » et d'éviter « les niveaux hiérarchiques superflus ».

Il est toutefois fait mention de la nécessité potentielle de modifier le règlement Frontex afin de traiter les incidents graves, [l'article 46 en particulier](#).

Le rôle des agences de l'UE dans le contrôle des migrations extérieures

Une lettre de la présidence danoise du Conseil de l'UE, adressée à la réunion du 5 décembre 2025 du groupe de travail sur les aspects externes de l'asile et de la migration, souligne que les agences de l'UE, habituellement impliquées dans le contrôle des migrations internes, ont renforcé leur rôle dans le contrôle externe. [La lettre](#) (pdf) décrit les fonctions de chaque agence ainsi que les modalités d'élargissement de leur implication dans le contrôle des migrations extérieures. Une analyse complète de ce document sera prochainement disponible sur le site *de Statewatch*.

Vers un recours accru aux sanctions prévues à l'article 25 bis

Dans sa [communication au Parlement européen sur la stratégie de l'UE en matière de politique des visas](#), la Commission semble répondre aux attentes des États membres souhaitant élargir l'usage des sanctions prévues à l'article 25 bis afin de renforcer la coopération en matière d'éloignement.

*Ainsi, « dans le cadre de la révision législative prévue du code des visas, la Commission proposera **un mécanisme plus stratégique et plus souple pour la mise en œuvre de l'article 25 bis.** »*

Au-delà de cette volonté de faciliter le recours à l'article 25 bis en cas de non-coopération en matière d'éloignement et de durcir les sanctions, la Commission **envisage également d'utiliser l'article 25 bis comme levier dans d'autres domaines connexes, « notamment la lutte contre l'immigration clandestine et le trafic de migrants »**

Expulsion et réadmission

Accord de rapatriement entre l'UE et le Nigeria

Le 23 mars, l'UE et le Nigeria ont signé un accord négocié de longue date visant à renforcer la coopération en matière d'expulsion entre les deux parties. Les discussions étaient en cours depuis des années, l'UE ayant fait de la conclusion d'un tel accord avec le Nigeria l'une de ses principales priorités. Un programme d'investissement de 290 millions d'euros faisait également partie de l'accord.

Partenariats en matière de migration

« Renforcer l'approche fondée sur les droits de l'homme »,

Une lettre de la présidence danoise de l'époque adressée aux délégués du groupe de travail MOCADEM fait suite aux discussions précédentes sur l'intégration d'une « approche fondée sur les droits de l'homme » (HRBA) dans la coopération extérieure en matière de migration, concept abordé [dans un précédent bulletin](#).

Ce document de suivi ([lettre de suivi](#) (pdf)), datée du 21 novembre 2025, regrette que cette approche soit insuffisamment mentionnée dans les dossiers pays du MOCADEM ainsi que dans les annexes relatives aux « messages communs » destinés aux relations avec les autorités des pays partenaires.

Contre toute attente, la lettre suggère que « la défense et le respect des droits de l'homme **par la simple mention d'une approche fondée sur les droits de l'homme** » constitue une idée qui mérite d'être prise au sérieux. Elle propose à cet effet, d'intégrer des formulations types dans les dossiers d'action.

La Libye fait l'objet d'une mention particulière, avec la formulation suivante :

« L'UE continuera à soutenir les autorités libyennes afin de garantir le respect des droits de l'homme de tous les migrants. Les groupes vulnérables nécessitent une attention particulière. »

Vers une négociation un « prix équitable » des partenariats en matière de migration

[Dans un article publié sur le blog Oxford Border Criminologies](#), Nicola Palmer, chercheuse invitée au Centre de criminologie de l'université du Cap, analyse le différend juridique récent entre le Rwanda et le Royaume-Uni, consécutif à l'abandon par ce dernier du programme lié au « centre de retour » en 2024.

L'auteur propose une lecture renouvelée de ces accords d'externalisation, en déplaçant le regard habituellement centré sur les attentes des partenariats du Nord vers des motivations et des aspirations du Rwanda. Dans un contexte où la conclusion d'accords similaires à court terme, cette analyse permet de mieux comprendre la manière dont les partenaires potentiels perçoivent leur rôle dans ces dispositifs ainsi que les avantages qu'ils en attendent.

Fiches d'action mises à jour

Au cours des dernières semaines, Statewatch a reçu plusieurs dossiers d'action consacrés à différents pays et routes migratoires, présentés lors des réunions du groupe de travail MOCADÉM. Ces « dossiers d'action » synthétisant les activités de l'UE et ses ambitions futures en matière d'externalisation des frontières et d'autres projets connexes dans les pays partenaires. Toutefois, on y constate une absence notable d'approches fondées sur les droits de l'homme.



[Dossier d'action sur les routes de la Méditerranée occidentale et de l'Atlantique](#) (pdf)

Les mises à jour par rapport à la [version précédente de ce dossier](#) portent sur plusieurs axes majeurs liés aux politiques migratoires et aux dispositifs opérationnels de l'UE :

- Le Maroc est désormais inclus dans un projet de lutte contre le trafic illicite et la traite des êtres humains, financé à hauteur de **15 millions d'euros dans le cadre de l'instrument NDICI**. D'autres projets connexes sur la route atlantique sont mentionnés, impliquant d'autres pays d'Afrique de l'Ouest, notamment [NETCOP III](#) (opérations et enquêtes conjointes) et [Seahorse A](#) (projet de lutte contre la migration lancé en 2013, voir ci-dessous)
- Les préparatifs de [NETCOP III](#), **doté de 8 millions d'euros via le NDICI**, sont en cours. Ce projet vise une coopération opérationnelle et d'enquête (COP) avec la Mauritanie, le Sénégal, le Niger, le Nigeria, la Côte d'Ivoire, la Gambie et la Guinée. Sa signature était prévue fin 2025 ou début 2026
- Le projet Seahorse A, **d'un montant de 3 millions d'euros via le même instrument**, serait également en cours de préparation. Il couvre des mesures anti-migration en Mauritanie, au Sénégal et en Gambie, avec une signature attendue au premier trimestre 2026
- Le **programme « [Mieux gérer les migrations en Afrique de l'Ouest](#) » (70 millions d'euros)** comprend un sous-projet couvrant le Ghana, la Mauritanie, le Nigeria, la Gambie, la Côte d'Ivoire et le Tchad. **Au total, ces trois projets représentent 30 millions d'euros consacrés à la lutte contre la migration en Afrique de l'Ouest**
- Des actions seraient en cours dans le cadre des projets de partenariat opérationnel commun et de l'Alliance mondiale contre le trafic de migrants, financés à hauteur de **12 millions d'euros financés par le Fonds de sécurité intérieure de l'UE (ISF)**

- Des programmes de « sensibilisation » sont en cours au Niger, au Nigeria, en Tunisie, au Maroc, au Sénégal et en Gambie, financés par les Fonds de l'UE pour les affaires intérieures

-Une enveloppe supplémentaire de **56 millions d'euros est destinée à soutenir le programme de retours volontaires MPRR Afrique du Nord. 45 694 personnes auraient été renvoyées d'Afrique du Nord vers leur pays d'origine entre janvier 2023 et février 2025 (voir le dossier d'action pour une ventilation par pays d'origine des personnes renvoyées)**

-Dans le cadre du programme de retours volontaires (MPRR-SSA 333,8 millions d'euros) pour l'Afrique subsaharienne: 37 709 personnes ont été rapatriées depuis le Niger entre août 2022 et août 2025; plus de 106 404 personnes auraient bénéficié d'une aide « post-arrivée»; 91 617 personnes auraient reçu une « aide à l'intégration ». Le contrat de ce programme devait prendre fin en décembre 2025.

-Dans le cadre du pacte de l'UE sur les migrations et l'asile, la Commission a adopté en novembre 2025 une proposition [de plan de réinstallation et d'admission humanitaire pour la période 2026-2027](#)

-**Une enveloppe de 25 millions d'euros issue du programme « [Libérer le potentiel des jeunes en Afrique de l'Ouest](#) » (NDICI) est destinée à faciliter les investissements de la diaspora dans les énergies vertes**, notamment au Ghana, en Côte d'Ivoire, au Sénégal, au Mali et en Gambie

En ce qui concerne certains pays :

- En **Gambie**: **un projet de 3 millions d'euros** financé par l'instrument externe a été « validé » en mai 2024 afin de soutenir les autorités dans leurs opérations de lutte contre l'immigration clandestine

-En **Mauritanie**: **un projet COP de 2 millions d'euros** devait être signé en décembre 2025. **; des procédures nationales standardisées de recherche et de sauvetage ont été adoptées** en décembre 2025. Les négociations pour un **accord de statut avec Frontex** sont en cours

- En **Côte d'Ivoire**: deux nouvelles phases du programme COP sont en cours d'élaboration et seront financées par le Fonds de soutien à l'intégration (ISF) et la NDICI

- **Au Maroc**: **128 millions d'euros sur les 152 millions** du programme **global** de gestion des migrations ont été décaissés. **Un projet de gestion des frontières de 44 d'euros, financé par le Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique** et dirigé par l'agence espagnole de développement [FIAP](#), a été achevé fin 2025

- Au **Sénégal**: un projet sur la fraude documentaire, initialement élaboré avec Frontex et CiviPol, inclut désormais la FIAP et le Centre international pour le développement des politiques migratoires. Une mission technique de Frontex au Sénégal a eu lieu en février 2025

Dossier d'action sur l'Égypte (pdf)

S'inscrivant principalement dans le cadre du [partenariat stratégique et global](#) signé avec l'Égypte, ainsi que du programme « Team Europe Initiatives », ce dossier met en évidence plusieurs actions majeures en matière de gestion migratoire, de sécurité et de coopération:

-Un projet « Protection et résilience des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants en situation de vulnérabilité – Phase 1 » a été mis en œuvre en 2022 et 2023, **pour un montant total de 28 millions d'euros.**

-Depuis 2022, 110 millions d'euros ont été alloués au renforcement des capacités opérationnelles de la marine et des gardes-frontières égyptiens. Ce programme inclut des formations, des équipements de surveillance et la fourniture de trois navires de recherche et de sauvetage. **La livraison d'un navire supplémentaire de 50 pieds, doté de « capacités offshore accrues », est prévue**

-L'approbation d'une **enveloppe supplémentaire de 10 millions d'euros pour le programme de lutte contre le trafic illicite [PACSOM](#)** était attendue pour fin 2025

-De nombreux projets sont présentés sous la rubrique relative à la « mise en place d'un système d'asile national unique et durable »

- Une activité importante est signalée en matière d'augmentation des expulsions vers l'Égypte, avec au moins **12 millions d'euros alloués à des projets de retour et de réintégration**

-Un **projet de 20 millions d'euros consacré à la lutte contre le trafic et la traite** est mentionné dans le cadre de la coopération en cours en matière de gestion des frontières. Par ailleurs, **75 millions d'euros sont alloués à des projets liés à la « lutte contre les causes profondes » dans le cadre du plan d'action annuel financé par la NDICI pour 2024**

- Des accords de coopération ont été signés en avril 2025 avec Europol ainsi qu'avec Eurojust. **Un accord relative à l'échange de données à caractère personnel avec Europol est actuellement en cours d'élaboration**, tandis qu'un [accord portant sur les données non personnelles](#) existe déjà.

- Un officier de liaison européen en matière de migration a été déployé en 2024

Projets financés individuellement par les États membres :

-Autriche : mise en œuvre d'une « campagne d'information » d'un montant 45 000 € visant à s'attaquer aux causes profondes, achevée en décembre 2022

- **L'Allemagne** mise en place et gestion d'un « centre pour la migration et le développement » au Caire, sans précision sur le montant du financement.

-Italie : réalisation de la campagne d'information « Aware migrants » d'un montant dote de 1,4 million d'euros, couvrant le Ghana, la Côte d'Ivoire, le Niger, le Nigeria, le Sénégal et la Tunisie, achevée en 2022.

-Pays-Bas: contribution de 35 millions d'euros dans le cadre du partenariat « PROSPECTS » pour la période 2020-2023, dont une deuxième phase pourrait se poursuivre jusqu'en 2027, sans certitude quant à la participation de l'Égypte. Versement de plus de **2 millions d'euros** à l'Égypte dans le cadre du **partenariat COMPASS** de l'OIM contre le trafic de migrants en 2021 et 2022, avec un budget prévu pour 2023

- Le Danemark, la France, l'Italie, les Pays-Bas et la Roumanie auraient également contribué à divers programmes liés à la migration, sans que les montants des financements ne soient précises.



Dossier d'action sur la Mauritanie (pdf)

La Mauritanie est considérée par de nombreux acteurs de l'UE comme un « partenaire clé » dans le cadre de l'externalisation des politiques migratoires. Selon certaines sources, elle serait également envisagée comme partenaire potentiel pour un projet pilote de centres de retour. S'inscrivant dans le cadre du [partenariat migratoire entre l'UE et la Mauritanie](#), ce dossier met en évidence plusieurs actions notables :

- Un premier dialogue officiel sur la migration, dans le cadre de ce partenariat migratoire s'est tenu le 21 janvier 2025

-« Presque toutes les composantes » des **210 millions d'euros prévus au titre du partenariat migratoire** seraient en cours de mise en œuvre. Ce financement couvre notamment la « surveillance des frontières, la lutte contre le trafic et la traite, les opérations de recherche et de sauvetage, l'aide budgétaire ainsi que le soutien aux réfugiés maliens ». Sur ce montant, **100 millions d'euros** seraient spécifiquement consacrés à un simple « soutien budgétaire »

- Par ailleurs, divers autres programmes liés à la migration sont mentionnés, pour un montant total d'au moins **39 millions d'euros**

-En outre, il est fait mention d'un programme de **10,5 millions d'euros** financé par la NDICI pour le contrôle général des frontières. Ce programme semble avoir intégré un autre dispositif de **6,4 millions d'euros** dédié à la gestion des frontières terrestres et maritimes. Par ailleurs, **un accord supplémentaire de 25 millions d'euros pour ces mêmes frontières ont été signé avec Civipol en août 2024**, dont **2 millions d'euros issus des fonds HOME pour destinés aux besoins post-débarquement**

- Il est également état d'un « Partenariat des services de renseignement sur les migrations pour favoriser la coopération euro-africaine (MISPEAC) en matière de lutte contre le trafic de migrants », dirigé par l'Espagne et doté d'un montant de **1,7 million d'euros**. En parallèle, un programme de **60 millions d'euros** visant à « relever les défis liés à la migration, aux réfugiés et aux communautés d'accueil » serait en cours de mise en œuvre

-Dans le cadre du Fonds pour l'asile, la migration et l'intégration, **un appel d'offres pour des campagnes d'information contre la migration a été lancé à la fin de l'année 2024, avec un budget total de 10 millions d'euros**

- Enfin, la phase III du [projet GAR-SI](#) (Groupes d'action rapide pour la surveillance et l'intervention au Sahel) visait à **mettre en place 160 forces de sécurité policières chargées de surveiller les frontières de la Mauritanie avec le Sénégal et le Mali**. D'autres projets connexes menés notamment par l'Espagne et d'autres États membres, sont également mentionnés, pour un montant total supérieur à **20 millions d'euros**

Projets financés individuellement par les États membres :

-Allemagne: contribution **7 millions d'euros** pour le projet « **ProEmploi** » de formation professionnelle, complétée par un financement **de 8 millions d'euros de l'UE**. L'Allemagne a également financé à **hauteur de 21,5 millions d'euros le programme « Renforcement de l'EFTP »**, ainsi que **5 millions d'euros pour le développement du secteur minier et 8 millions d'euros pour le projet « ProNexus »**, dédié à l'inclusion socio-économique des réfugiés

- La Mauritanie bénéficie d'une partie des **4 millions d'euros alloués par le Danemark à un projet de mobilité** inscrit dans le programme UE-CEDEAO « Libre circulation et migration en Afrique de l'Ouest (FMM II) »

-Par ailleurs, **l'Espagne** a fourni des financements inférieurs à un million d'euros pour divers projets, **l'Italie** a contribué à hauteur de **4,9 millions d'euros** et **la Suède a apporté 1,5 million d'euros, sur un total de 4,5 millions d'euros dépensés dans la région**



[Dossier d'action sur l'Afghanistan \(pdf\)](#)

L'engagement de l'UE avec les talibans en Afghanistan a récemment suscité une attention particulière. Des responsables de l'UE se sont rendus à Kaboul, tant dis que les autorités talibanes envisageraient, selon certaines informations, une visite à Bruxelles, ces échanges étant principalement axés sur les expulsions vers l'Afghanistan. Toutefois, ce document ne fait pas mention de ces négociations. Étant donné que l'UE ne reconnaît pas officiellement les talibans comme gouvernement de l'Afghanistan, ce dossier d'action se concentre principalement sur les relations avec l'Iran, le Pakistan et la Turquie. Parmi les informations notables, figurent:

- La dernière réunion de coordination pour l'Afghanistan, dans le cadre des initiatives « Team Europe » (TEI) s'est tenue le 17 mars 2025.

- Le financement total des TEI assuré par 13 États membres, s'élève à environ **1,1 milliard d'euros**

- La Commission a alloué environ **900 millions d'euros** à l'aide aux réfugiés en Afghanistan, au Pakistan, en Iran et en Asie centrale.

Dossier [d'action sur la Tunisie](#) (pdf)

Dans le cadre du [protocole d'accord UE-Tunisie](#) de 2023, ce dossier met en évidence plusieurs éléments clés relatifs à la gestion des migrations et au contrôle des frontières:

- **Un montant 105 millions d'euros alloués a été alloué en 2023** à la gestion des frontières, à la lutte contre la migration et aux expulsions, suivi de 40 millions d'euros supplémentaires en 2024 pour les mêmes objectifs.
- **un programme de 18 millions d'euros intitulé « Lutte contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains en Tunisie »**, a été lancé début 2025 et couvre différents aspects des activités de lutte contre la migration.
- La Tunisie a participé, avec d'autres pays, à deux campagnes d'information visant à lutter contre l'immigration clandestine à partir de la mi-2023.
- Un soutien important est apporté depuis 2021 aux opérations de recherche et de sauvetage, comprenant une **aide financière de 100 millions d'euros, des formations, ainsi que la mise à disposition d'au moins un navire et de pièces de rechange pour de nombreux autres**. La Tunisie a également pris part à plusieurs exercices d'entraînement menés par Frontex.
- L'OIM a facilité le retour de plus de 6 800 personnes depuis la Tunisie en 2024, soit plus du double du nombre enregistré en 2023. Au moment de la rédaction du présent document, plus de 4 100 personnes avaient déjà été renvoyées en 2025
- [Le programme d'expulsion « Tounesna »](#) se poursuit, la Tunisie figurant parmi les sept « pays prioritaires » identifiés par le [Réseau de haut niveau pour les retours](#)

Autres

Une Interpellations parlementaires sur les centres de retour

Une députée européenne allemande d'extrême droite, Mary Khan, membre de l'AfD et du groupe ESN, [a adressé une question à la Commission](#) afin [d'obtenir](#) des éclaircissements sur l'état d'avancement des négociations relatives aux centres de retour. Relevant que l'Ouganda figurerait sur la liste restreinte, Mme Khan exprime des inquiétudes quant aux difficultés logistiques que poserait l'éloignement géographique de certains partenaires. Elle appelle ainsi la Commission à privilégier les pays d'Afrique du Nord. Elle sollicite également des précisions sur le rôle de la Commission dans la planification de ces centres, souhaite obtenir des garanties quant à leur gestion « efficace » et interroge sur l'état des discussions avec l'Ouganda. Il apparaît par ailleurs que les Pays-Bas, notamment, avaient engagé des pourparlers avec ce pays, bien que ceux-ci semblent avoir ralenti depuis l'élection d'un nouveau Premier ministre.

Par ailleurs, un autre député européen, le Roumain Ștefan Mușoiu, membre du Parti social-démocrate et du groupe S&D, [a également interrogé la Commission](#). Il cherche à connaître les préparatifs envisagés pour faire face à une éventuelle augmentation de la « pression migratoire » liée au conflit en cours au Moyen-Orient.

Quant Frontex met en avant sa « valeur ajoutée » à Varsovie

[Le 26 mars, Frontex a accueilli](#) à Varsovie « plus de 100 planificateurs opérationnels » issus de l'UE et d'autres pays, dans le cadre réunion annuelle de planification des opérations pour 2026. Outre la présentation des projets visant à organiser chaque année des opérations conjointes avec les États membres, cet événement a également constitué une opportunité pour l'agence de mettre en avant sa « valeur ajoutée », dans la perspective de la révision prochaine de son mandat:

« Parmi les principaux objectifs stratégiques figurent notamment le renforcement du Corps permanent ainsi que la création d'une Force de réaction rapide, destinée à offrir à Frontex et aux États membres de l'UE une flexibilité opérationnelle accrue pour faire face aux défis frontaliers où et quand ils se présentent »

Dans un contexte marqué [la réticence](#) de certains États membres [à accorder un rôle actif aux agents de Frontex sur leur territoire](#), cette démarche traduit la volonté de l'agence de consolider et d'élargir son champ d'intervention avant la réforme annoncée. Par ailleurs, Frontex [a indiqué](#) une baisse de 52 % des franchissements irréguliers des frontières au cours des deux premiers mois de 2026.

Europol annonce la création d'un nouveau département dédié à la lutte contre le trafic de migrants

Le 24 mars, Europol a annoncé la création d'un nouveau « Centre européen de lutte contre le trafic de migrants », qui, selon l'agence, sera « au cœur de la réponse européenne » face à la migration irrégulière. Ce nouveau département s'inscrit dans la continuité du « Centre européen de lutte contre le trafic de migrants » déjà existant, en intégrant davantage de données fournies par les États membres dans ses systèmes. Le commissaire aux Affaires intérieures, M. Brunner, a souligné que cette nouvelle structure permettra de renforcer la coopération transfrontalière, tant « **au sein de l'UE et qu'au-delà** ».

Mises à jour des archives documentaires

[Les archives de documents d'Outsourcing Borders](#) regroupent des documents clés émanant du Conseil de l'UE et de la Commission européenne.



Mécanisme de coordination opérationnelle sur la dimension extérieure de la migration (MOCADÉM)

[Présentation des priorités de la future présidence chypriote](#) : exposée lors de la réunion du MOCADÉM du 28 novembre 2025 (16232/2025, LIMITE, 2 décembre 2025, pdf)

[Suivi des discussions précédentes sur une approche de la coopération en matière de migration fondée sur les droits de l'homme](#) : lettre de la présidence à la réunion du 28 novembre 2025 (15856/2025, LIMITE, 21 novembre 2025, pdf)

[Dossier d'action pour le suivi du plan d'action de l'UE concernant les routes de la Méditerranée occidentale et de l'Atlantique](#) : préparé pour la réunion du 28 novembre 2025 (15855/2025, LIMITE, 20 novembre 2025, pdf)

[Dossier d'action – Mauritanie](#) : préparé pour la réunion du 28 novembre 2025 (15854/2025, LIMITE, 20 novembre 2025, pdf)

À propos de ce bulletin

Ce projet, conduit par *Statewatch* et *migration-control.info* et financé par *Brot für die Welt*, *Misereor*, *medico international* et *Pro Asyl*, a pour objectif de rendre publiques les politiques, les plans et les pratiques d'externalisation de l'UE. Ce faisant, il cherche à mettre en lumière les effets de ces politiques sur les droits des personnes en déplacement, ainsi que sur les normes démocratiques, la transparence et la responsabilité. Le projet entend combler un déficit d'information publique en publiant des documents européens pertinents, principalement, à ce stade, ceux produits ou examinés par le Conseil de l'UE. Il s'attaque également à la surabondance d'informations provenant des différentes institutions européennes, des groupes de travail et des gouvernements nationaux impliqués dans le programme d'externalisation, en proposant à la fois des synthèses des évolutions thématiques et régionaux et des analyses approfondies des questions clés.